



Conseil d'établissement

Compte rendu du mardi 18 novembre 2025

Participants	Cf liste émargement
---------------------	---------------------

Ordre du jour	1. Charte égalité filles/garçons à l'école 2. Plan harcèlement 3. Préparation rentrée septembre 2026
----------------------	--

1. Charte égalité filles/garçons	
	De quoi s'agit-il ?
	Lancé le 7 mai 2025, le Plan Filles et maths s'inscrit dans une stratégie nationale visant à réduire les inégalités de genre dans les parcours scientifiques et numériques. Il constitue la mesure phare d'un ensemble de politiques coordonnées autour de trois priorités : informer, inspirer, déconstruire les stéréotypes.
	Postulat
	Une réalité à transformer <ul style="list-style-type: none">Les évaluations nationales Panel montrent que les filles ont de meilleurs résultats en mathématiques que les garçons à mi-PS et une meilleure maîtrise de leurs fonctions exécutives.Apparition d'écart de résultats en mathématiques des filles et des garçons entre le CP et le CE1.Des écarts en faveur des garçons qui augmentent depuis 2015 à la fin de l'enseignement primaire.Des écarts persistants entre filles et garçons dans l'accès aux orientations scientifiques.Des orientations post-lycée qui suivent les mêmes tendances que les choix de spécialités au lycée. Un sentiment de réussite moindre en mathématiques et sur le champ scientifique des filles par rapport aux garçons, c'est une constante de la 6e à la seconde (jusqu'à 20 points de différence pour les CAP).Des constats solides, appuyés par des données nationales et locales ainsi que par les travaux de recherche.
	Des pistes pour l'école
	Agir sur les représentations à travers les pratiques pédagogiques. <p>Faire évoluer les représentations des élèves sur les disciplines scientifiques et, en particulier, les mathématiques implique de prendre conscience de ses propres représentations, notamment des attentes différentes qu'un enseignant ou une enseignante peut avoir en direction des filles et des garçons ; cela nécessite également d'observer ses pratiques et de se saisir de quelques leviers simples pour les faire évoluer :</p> <ul style="list-style-type: none">répartition des prises de parole,rôles assignés aux filles et aux garçons dans les travaux de groupe,choix des supports pédagogiques,

	<ul style="list-style-type: none"> • manière d'évaluer et d'apprécier les résultats des élèves. <p>Valoriser les parcours féminins en sciences et techniques Encourager la mixité par les actions éducatives Orientation : diversifier les perspectives dès le collège</p>																				
	Présentation de la vidéo de l'Éducation Nationale																				
	Vidéo																				
	Présentation de la charte de l'égalité filles-garçons à l'école																				
	Cf document																				
	<p>Le regard des parents sur ce plan</p> <p>Présenter des métiers homme/femme au sein des classes, Organiser une après-midi, Faire venir des parents de l'école qui présenteraient leur métier.</p>																				
2. Plan harcèlement																					
	Représenter No Blame																				
	Outil utilisé sur l'école et déjà mise en œuvre en concertation avec les parents.																				
	Pour aller plus loin																				
	<p>L'administration demande lors des contrôles d'établissement le protocole harcèlement mis en place sur l'établissement.</p> <p>Celui sera donc à écrire en s'appuyant sur une proposition de protocole de l'Enseignement Catholique.</p> <p>Ce protocole de prise en charge propose 4 niveaux avec utilisation de la méthode No Blame pour chaque niveau.</p> <p>Un plan complet et cohérent de réponses rapides et adaptées :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau 1</th> <th>Niveau 2</th> <th>Niveau 3</th> <th>Niveau 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Médiation</td> <td>Méthode No Blame</td> <td>Méthode No Blame</td> <td>Méthode No Blame</td> </tr> <tr> <td>Méthode No Blame</td> <td></td> <td>Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.</td> <td>Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Réparation du préjudice Procédure disciplinaire Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)</td> <td>Réparation du préjudice Conseil de discipline Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Information à : DDEC</td> <td>Information à : DDEC Signalement : Procureur</td> </tr> </tbody> </table>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Médiation	Méthode No Blame	Méthode No Blame	Méthode No Blame	Méthode No Blame		Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.	Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.			Réparation du préjudice Procédure disciplinaire Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)	Réparation du préjudice Conseil de discipline Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)			Information à : DDEC	Information à : DDEC Signalement : Procureur
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4																		
Médiation	Méthode No Blame	Méthode No Blame	Méthode No Blame																		
Méthode No Blame		Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.	Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.																		
		Réparation du préjudice Procédure disciplinaire Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)	Réparation du préjudice Conseil de discipline Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)																		
		Information à : DDEC	Information à : DDEC Signalement : Procureur																		

3. Préparation Rentrée 2026

Effectifs prévisionnels

Effectifs septembre 2025

PS1 2ans	PS2 3ans	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
0	6	3	8	0	0	3	8	3	31

prévisionnel

moyenne par classe 15,50

31

attente

0

si confirmé 31

31

moyenne par classe 15,50

PS1 prévu plus tard dans l'année

HENNEUSE Henri	23/01/2023	PS1		v	1	0
LAMOUR Titouan	20/03/2023	PS1		v	1	0
LARCHE Erell	04/10/2023	PS1		v	1	0
JUGIE Charlotte	07/09/2023	PS1		v	1	0

4

avec PS1

35

35

moyenne par classe 17,5

PREVISIONS RENTRÉE 2026 : fait en novembre

Effectifs 25-26

PS1 2ans	PS2 3ans	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
4	6	3	8	0	0	3	8	3	35

EFFECTIFS EN FAISANT MONTER D'UN NIVEAU

PS1 2ans	PS2 3ans	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
	4	6	3	8	0	0	3	8	32

Arrivées départs prévus pour septembre 2026 : 2023 = PS2 , 2024 = PS1

PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
									5
nom				né(e) le		classe	PO 2024	R(rentree) D(depart)	Nb
MAGUEUR Adèle				04/10/2023		PS2		r	1
DELATTRE Côme				06/12/2020		CP		r	1
1				01/01/2023		PS2		r	1
2				01/01/2023		PS2		r	1
3				01/01/2023		PS2		r	1
								0	
								0	

Effectifs prévisionnels septembre 2026

PS1 2ans	PS2 3ans	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
0	8	6	3	9	0	0	3	8	37

	<p>Organisation pour la rentrée</p> <p>Suite à des échanges avec la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère sur la volonté de soulager financièrement l'OGEC mais également d'essayer de redynamiser l'établissement, Denez Oulhen va laisser vacante la direction de l'établissement et se projeter vers un nouveau projet professionnel.</p> <p>L'organisation qui sera mise en place n'est pas connue à ce jour et la DEC viendra à la rencontre des parents d'ici fin janvier pour échanger.</p> <p>On s'oriente normalement vers une direction en multi-sites c'est-à-dire un chef d'établissement pour plusieurs écoles. Le chef d'établissement ne sera donc pas présent tous les jours sur l'école.</p> <p>Mais tout cela sera à confirmer lors de l'échange avec la DEC en janvier.</p>



Ecole Notre Dame de Bon Secours
5 résidence Gludig
29840 Landunvez
02.98.89.91.05
eco29.nd-secours.landunvez@e-c.bzh
site ecoledelandunvez.bzh



Feuille d'émargement - année scolaire 2025/2026

Conseil d'établissement du mardi 18 novembre 2025

Nom – Prénom	Fonction	Signature
OUVILLE Denez	chef d'établissement	
LAURENT Lucie	employée OGEC	
CUEFF Sophie	enseignante	
CABON Raphaël	Adjoint	
TRÉBAOL Christophe	Président OGEC	
Colin Christophe	Maire	
GROGNET Nelly	Parent d'élève	
MAUER Marjorie	Parent d'élève	
DESSAS Audrey	Parent déléguée	
Féau Venégas	Parent délégué	
VERHAEGHE Laëtitia	Présidente APEL	



Charte de l'égalité filles-garçons à l'école

toutes
et tous
égaux

**Assurer au quotidien les conditions
de l'égalité entre les filles
et les garçons à l'école**

- Collaboration et respect mutuel**
- Ne laisser passer aucun propos ou comportement sexiste
 - Adopter un langage égalitaire simple, sans stéréotype de genre

- Des activités génératrices
d'une réelle mixité dans la classe**
- Répartir équitablement les temps de parole, les tâches et les responsabilités

- Tous les espaces scolaires occupés de manière égalitaire**
- Apporter une attention constante à l'usage de la cour de récréation

- Des appréciations formulées sans distinction de genre**
- Utiliser, pour valoriser les efforts et réussites de tous les élèves, les mêmes termes et les mêmes critères
 - Varier les modalités d'évaluation pour renforcer la confiance de tous les élèves

- Des supports pédagogiques adaptés**
- Opter pour des outils qui offrent une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes

- Des modèles positifs et diversifiés**
- Proposer aux élèves des modèles qui ouvrent à toutes les aspirations et tous les parcours

- Une cause partagée**
- Traiter la mixité et l'égalité filles-garçons comme un enjeu collectif de réflexion et de vigilance au sein de l'école

